



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général



M 0000860

N° _____ MSAS/ARP/SP ✓

Dakar, le 12 OCT 2022

COMMUNIQUE

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) porte à la connaissance des pharmaciens demandeurs de sites pour la création d'officine de pharmacie, session 2021, que les résultats de la Commission d'examen desdites demandes sont disponibles à compter du jeudi 13 octobre 2022.

Ces résultats sont affichés à l'ex Direction de la Pharmacie et du Médicament et consultables sur les sites internet du Ministère (www.sante.gouv.sn) et de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (www.arp.sn).

Une notification sera transmise aux pharmaciens retenus sous huitaine,

Lesdits pharmaciens disposent d'un délai d'un (01) mois à partir de la notification pour confirmation.

Les réclamations sur ces résultats sont recevables dans la période allant du jeudi 14 au vendredi 25 octobre 2022. Passé ce délai, aucune réclamation n'est recevable.



Dr Oumy Kalsoum
Ndiaye NDAO